

MUTUALISATION DES OUTILS DE SUIVI DES PARCOURS VAE

REDACTEUR BRUNO VINCENTI - INCOO REVISION JOSE CARRERO
REGIS GUILLEMETTE

LE 7/06/09

OBJET COMPTE- RENDU DE LA REUNION DU 6 OCTOBRE 2009 - DRTEFP MARSEILLE

Présents	
Françoise Maillé	SEPES - DRTEFP Rhône-Alpes
Isabelle Jourdan-Campigli	CM VAE - DRTEFP Rhône-Alpes
Philippe Vatel	CM VAE- INFOLOR Lorraine
Isabelle Genneau	CM VAE - DRTEFP Ile-de-France
José Carrero	Dir. Adj. En charge de la VAE DRTEFP PACA
Régis Guillemette	CM VAE Carif Espace Compétences PACA
Rémi Belle	SEPES DRTEFP PACA
Sylvie Boursier (par téléphone).	CM en charge de la VAE DGEFP
Bruno Vincenti	Consultant (INCOO) AMO pour PACA.

A l'invitation de la DRTEFP PACA, cette première réunion avait pour objectifs :

- un premier échange d'information sur la réalité des suivis de parcours VAE
- une discussion sur les propositions de mutualisation des ressources
- la détermination de prochaines étapes du processus.

1. Présentation de la contribution de la région Paca.

- Le Suivi des Parcours VAE en Régions

Le Suivi des Parcours VAE est un dispositif régional visant à produire des statistiques qualitatives sur l'efficacité de la VAE pour les candidats et celle des politiques d'information et d'accompagnement qui la soutiennent.

Il est actuellement opérationnel ou en développement dans 6 régions (Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées, Limousin, Auvergne, Haute-Normandie, Franche-Comté) et à l'étude dans 4 autres (Ile-de-France, PACA, Nord-Pas-de-Calais, Lorraine).

Le dispositif consiste à produire des indicateurs statistiques à partir d'un fichier régional centralisant l'ensemble des données des candidats fournies par les certificateurs après anonymisation et harmonisation. Les résultats sont diffusés directement ou à travers un extranet dédié.

Le système mobilise trois types de ressources.

- Des logiciels et services informatiques : pour transférer les données, les anonymiser, les harmoniser, les traiter et les diffuser. Elle est confiée à un prestataire extérieur à des degrés divers.

- Une ressource en assistance à maîtrise d'ouvrage : pour étudier la faisabilité du projet, rédiger le cahier des charges et les spécifications des prestations techniques, accompagner l'installation, la mise en œuvre et la maintenance des applicatifs. Elle est généralement sous-traitée.

- Une ressource de pilotage et de suivi et d'appui : fournie en interne par la structure porteuse

Chaque région développe actuellement son propre projet de manière indépendante des autres, mises à part des échanges d'information entre porteurs à l'occasion de réunions inter-régionales.

- La mutualisation

Dans ces conditions, chaque région mobilise les ressources de son projet à des coûts unitaires équivalents. Or ces ressources, notamment informatiques, ont globalement les mêmes objets et les mêmes fonctionnalités. On peut donc envisager de les mutualiser pour réduire les coûts.

Au-delà du statu quo actuel, trois formes de mutualisation sont possibles :

- M1 : partage des outils méthodologiques

Sans toucher aux applications informatiques, il s'agit de systématiser le partage des méthodes et pratiques par des réunions de travail régulières entre porteurs, la formalisation de pratiques de références, la mise en commun des documents et échanges dans un extranet permanent.

Cette première approche implique la mutualisation, entre les régions porteuses, d'une ressource d'accompagnement, de formalisation des pratiques, de fourniture et d'animation de l'extranet.

- M2 : mutualisation des achats informatiques

Il s'agit d'obtenir des réductions de prix significatives sur les logiciels et services informatiques existants en se mettant d'accord entre régions sur un cahier des charges unique et un seul prestataire pour tous les projets. Les gains se situent entre 40 et 50% du prix pour 4 à 5 régions minimum participantes.

La solution peut être mise en place rapidement si on choisit des logiciels déjà développés. Elle ne concerne que les nouveaux projets.

- M3 : développement d'une gamme commune de logiciels libres

Variante de la précédente, cette forme de mutualisation consiste à développer en commun une gamme d'outils logiciels libres dans une « forge ». Un financement initial réparti entre les participants permet de développer les bases logicielles. Par la suite, celle-ci sont libres d'utilisation pour les régions intéressées. En outre les services informatiques des participants ou tout autre acteur peut améliorer l'outil pour le bénéfice de tous et sans frais.

Cette solution est à envisager à moyen terme car il faut développer les logiciels.

2. Discussion des propositions

(en italique : réponses de la DIRECCTE PACA)

- Philippe Vatel (Lorraine)

La formule M2, M3 est très attrayante. Dans notre région, nous n'avons pas de problèmes institutionnels mais un problème de coût du dispositif.

Il ne faudrait pas que le processus de mutualisation aboutisse à un appauvrissement des fonctionnalités de l'outil pour plaire à tout le monde. On ne devrait pas se contenter d'un minimum commun mais viser à enrichir et diversifier les outils disponibles en fonction des besoins de chacun.

L'idée d'un partenariat inter-régional est très séduisante.

Quelque soit le choix de mutualisation des ressources, Il faut faire la mutualisation des pratiques en même temps (M1).

- Le travail de développement au sein d'une « forge » devrait aboutir à la création d'une « suite logicielle », ensemble diversifié d'outils permettant des usages différents d'une région à l'autre. La construction mutualisés de logiciels doit aboutir à mettre à la disposition des régions participantes les outils dont elles ont besoin parmi une gamme. Il ne s'agit pas de leur imposer à toutes le même outil. Ceci vaut aussi pour les rubriques.

- Le lancement immédiat d'une mutualisation des pratiques (M1) est proposé (voir 3ème partie).

- Françoise Maillé (SEPES Rhone-Alpes)

Se demande s'il ne faut pas travailler d'abord à solidifier les bases de données des certificateurs avant de travailler sur les outils de récupération de ces données.

Il y a un problème de qualité des données remplies par les certificateurs. Les certificateurs doivent y mettre du leur pour remplir leurs rubriques. L'Etat peut-il intervenir pour les inciter à améliorer la saisie de leurs données ?

De même, il est important de travailler en préalable sur ce qu'on veut savoir et sur les indicateurs qui permettent de répondre aux questions qu'on se pose.

- La mutualisation n'a de sens que si le Suivi des Parcours VAE est lui-même efficace, mais elle peut y contribuer largement (mutualisation des pratiques). Il est clair que l'étape la plus importante du processus est de savoir ce que l'on veut. Les questions que l'on se pose.

La première étape d'un processus de mutualisation répond à cette question puisqu'il s'agit de construire un cahier des charges commun. Ce qui implique de se mettre d'accord sur les indicateurs et sur les rubriques de la base consolidée.

- L'Etat ne semble pas vouloir intervenir directement auprès des certificateurs (voir plus bas) mais des interventions dans le cadre de la mutualisation peuvent être efficaces (voir DRASS). Elles n'empêchent pas le travail auprès des certificateurs dans chaque région.

- Isabelle Jourdan-Campigli (DIRECCTE Rhône-Alpes)

N'y a-t-il pas un risque d'ajouter à la complexité des engagements régionaux et nationaux des certificateurs, un nouvel échelon de travail inter régional.

- Une mutualisation informatique ou financière entre régions devrait rester technique et transparente au niveau régional pour les valideurs. Le travail régional avec eux ne devrait pas en être affecté

- Isabelle Genneau (DIRECCTE Ile-de-France)

Les ressources en matière de suivi des parcours VAE se raréfient en Ile-de-France. Le GIP-CARIF n'est plus disponible pour ce projet et les crédits d'Etat sont incertains.

Quels moyens humains seront à prévoir pour le processus de mutualisation ?

Quel temps de travail indispensable est à provisionner ?

- Les compétences existent désormais pour que le processus de mutualisation soit animé avec l'aide de ressources externes. Elles auront un coût, mais : celui-ci sera lui aussi mutualisé et il sera largement compensé par les gains en matière d'outil informatique.

- Sylvie Boursier (DGEFP)

L'Etat n'est plus en mesure d'impulser ou d'animer une action inter-régionale en matière de VAE.

De plus, son action va se centrer en pratique sur la production : emploi des bas niveaux de qualification, publics en difficulté.

L'évaluation de la VAE n'est plus une priorité. Surtout si elle s'avère coûteuse et compliquée.

En revanche, il n'y aura aucune réticence pour valoriser l'action dès qu'elle produira des résultats.

La DGEFP est prête à accueillir dans ses locaux la prochaine réunion de ce groupe.

3. Conclusions et prochaines étapes : José Carrero (DIRECCTE PACA)

- Position de la DIRECCTE PACA

En région PACA, le processus de Suivi régional des Parcours VAE est lancé.

Une étude de faisabilité a été effectuée en 2008. Elle conclue à une demande des certificateurs en ce sens et à des conditions institutionnelles et techniques favorables à la mise en œuvre du dispositif.

La prochaine étape du processus est l'acquisition ou le développement de l'outil après cahier des charges. La mutualisation avec d'autres régions sera recherchée activement pour optimiser cette étape. L'équipe PACA fera des propositions plus détaillées en ce sens très prochainement et propose un premier rendez-vous.

- Une prochaine étape : **le 9 décembre 2009 14h - 18h Paris.**

La veille de la réunion de l'Inter-Carif à Orléans, l'équipe de la région PACA invite tous les porteurs de projets Suivi Régional des Parcours VAE pour une demi-journée de travail, le 9 décembre, de 14h à 18h à la DGEFP à Paris.

Objectifs / Ordre du jour de cette réunion :

- Revue / échange de pratiques, méthodes, outils sur l'ensemble des points caractéristiques d'un projet de suivi régional des parcours VAE.
 - Examen d'une proposition détaillée, chiffrée et phasée d'un projet coopératif de développement d'outils logiciels libres autour du suivi des parcours.
 - Recueils d'accords de pré-partenariats entre les régions intéressées.
- Mise en place d'un Espace Collaboratif en ligne autour du Suivi régional des Parcours.

D'ici la réunion du 9 décembre, sera mis en place un Extranet léger dédié à la mutualisation des pratiques autour du suivi des parcours.

Administré par l'équipe PACA, il proposera l'accès à l'ensemble des documents (études, cahiers des charges, notes techniques...) que les régions concernées par le Suivi régional des Parcours ont déjà produits sur le sujet et qu'elles accepteront de partager.

J Carrero

Le montage institutionnel est assez simple :

Cahier des charges commun > choix d'un candidat commun > payé par une région qui se fait rembourser par d'autres.

Prochaines étapes (JC)

Valider les principales hypothèses

Faire un espace collaboratif

Se retrouver pour mutualiser l'existant.

Suites

Réunion le 9 décembre à PARIS.

